



Collectif contre l'incinération des déchets en Corse  
A Taverna 2018 PONTE LECCIA

Le 9 mai 2007

Madame, Monsieur,

Le Collectif contre l'incinération des déchets en Corse, soutenu par la population et par plus de 65 associations, groupements professionnels, syndicats et partis politiques, fédérés en front commun, vous présente aujourd'hui un résumé de sa proposition de gestion alternative des déchets en Corse.

En effet, tout en poursuivant plus que jamais notre combat pour obtenir l'abandon définitif de tout projet d'incinérateur, et en l'absence d'études alternatives, nous avons élaboré un autre projet pour la Corse.

Nous l'avons réalisé en collaboration avec des experts de la gestion des déchets, dont l'expérience est reconnue en France et à l'étranger, tant au niveau de la réalisation d'unités de traitement, de la programmation régionale, de la connaissance fine de l'ensemble des techniques existantes que de leurs coûts.

Le document joint est un résumé du Plan alternatif définitif, qui sera disponible dans quelques semaines. Mais il nous est apparu urgent d'apporter une première réponse aux hésitations et interrogations de nombreux élus des communes et communautés de communes face à la délégation de compétence qui leur est demandée par le Syvadec. Hésitations et interrogations bien légitimes, puisque le projet de statuts du syndicat de réalisation ne précise même pas le mode de traitement auquel les élus sont censés consentir.

Ceci dit, nous n'avons pas élaboré ce projet dans un esprit de confrontation, mais au contraire dans une démarche constructive. Il fait apparaître la possibilité de variantes et options, qui demanderont à être étudiées, vérifiées, affinées grâce aux moyens matériels, financiers, juridiques dont disposent les collectivités et dont le collectif, lui, ne peut se prévaloir.

En prenant connaissance de cette première version simplifiée du Plan alternatif, vous constaterez qu'il fait déjà apparaître :

- une approche nouvelle fondée sur le respect de l'environnement, la limitation des transports, la valorisation et le recyclage, l'absence de tout rejet toxique,
- un premier chiffrage, préfigure des économies substantielles, tant au niveau des investissements que du coût d'exploitation, donc un niveau de la fiscalité locale et régionale, plus acceptable pour les collectivités et les administrés,
- le respect des expériences locales et leur encouragement dans le domaine de la collecte, du tri sélectif, voire du traitement de certains flux de déchets (fermentescibles, déchets verts)
- le caractère évolutif des solutions proposées en fonction des progrès constants accomplis dans le domaine du traitement des déchets, à l'inverse de l'incinération à laquelle la Corse serait condamnée pour 20 ans, voire 30 ans.

Nous sommes prêts à vous rencontrer pour en débattre. D'ores et déjà, nous prévoyons d'organiser à l'intention des élus en septembre 2007, un voyage d'étude comportant la visite d'installations du type de celles que propose notre Plan.

Il nous reste à vous dire notre confiance dans la capacité de tous les élus de bonne volonté à prendre en considération notre Plan et à se l'approprier pour le faire discuter par les décideurs, qu'ils soient élus territoriaux ou représentants de l'Etat.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Collectif

SI VOUS CROYEZ ENCORE QUE L'INCINERATION DES DECHETS EST LA BONNE SOLUTION,  
MERCİ DE PRENDRE LE TEMPS DE LIRE LA PAGE SUIVANTE

## L'INCINERATEUR PREVU POUR LA CORSE

- **C'est d'abord un danger incontestable pour la santé des populations :**

« ... les incinérateurs ont bien donné le cancer... » (Corse-Matin du 1/12/2006, citant une étude statistique de l'Institut de Veille Sanitaire dans 4 départements, publiée le 30.11.06).

**Qui veut assumer la responsabilité d'un accroissement des cas de cancer dans 10 ans, dans 20 ans ?**

« 220 enfants de plus sont nés malformés en Rhône-Alpes en 10 ans après le démarrage d'incinérateurs de déchets (Etude INSERM sur les « Risques de malformations congénitales autour des incinérateurs d'ordures ménagères », 2002).

**Qui veut courir ce risque pour nos enfants ?**

*Une conférence sur le thème « Les cancers liés à l'environnement » aura lieu à Bastia Lupino le 22 mai à 18h30 par le Professeur Dominique Belpomme, oncologue à l'Hôpital Européen Georges Pompidou, fondateur de l'Artac (Association pour la Recherche Thérapeutique Anticancéreuse). Vous êtes convié (e) à venir l'écouter.*

- **Ce sont des déchets toxiques à gérer, les mâchefers**, qui concentrent des composants toxiques, métaux lourds en particulier, ce qui les rend très dangereux à utiliser en technique routière notamment.
- **Ce sont encore d'autres déchets, les REFIOM** (Résidus d'Épuration des Fumées d'Usines d'Incinération d'Ordures Ménagères), tellement dangereux qu'ils doivent être expédiés en centre de stockage spécial vers le continent, aux frais du contribuable corse.
- **C'est la négation de tous les efforts entrepris pour valoriser les produits du terroir Corse (A.O.C.)**.
- **Et c'est enfin la contradiction totale avec les efforts de tri sélectif** entrepris et mis en place dans toute la Corse : un incinérateur est vorace, il doit être alimenté par la quantité constante de déchets pour lequel il est programmé. Il est par nature anti-tri et anti-recyclage, car il a besoin de papier et de plastique pour un bon fonctionnement.

**Les efforts entrepris par les communes et la population ne serviraient donc à rien ?**

- Et sachez-le : **l'incinérateur d'ordures ménagères propre n'existe pas et n'existera jamais**. Le feu ne les purifie pas, il les transforme par réactions chimiques en produits dangereux pour l'homme, les animaux et l'environnement.

A votre demande, nous pouvons expliquer, préciser, justifier tous ces points.

## L'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES

- **C'est le coût de traitement le plus élevé qui soit** (le plus rentable pour son fournisseur et pour l'exploitant) à la fois par l'investissement, le déplacement illogique des gisements d'ordures ménagères, l'exportation des REFIOMS sur le continent, les pannes nombreuses (exemple récent de Mulhouse, incinérateur de nouvelle génération ...). La preuve de cette affirmation est apportée par le chiffrage du Plan.
- **C'est un bilan de création d'emplois très faible** : l'incinérateur de 160 000 tonnes prévu pour la Corse pourrait fonctionner avec une douzaine de personnes, encadrement compris.